

ment dans les domaines de la flexibilisation du temps de travail, de la formation et du perfectionnement professionnels, de la consultation sociale, du télétravail ou encore du système d'appréciations.

Le Conseil d'Etat a institutionnalisé le sondage du personnel comme instrument de direction à long terme et par conséquent,

d'effectuer tous les 5 ans une enquête de satisfaction au sein de l'Administration Cantonale, afin de mesurer le degré de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs.

Notre comité a également participé à l'élaboration du questionnaire permettant à chacun d'entre nous de donner notre avis et de participer activement à l'amélioration de notre environnement de travail.

REPONDEZ NOMBREUX ET CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE AVENIR !

Collecte de Noël en faveur de l'Institut Notre Dame de Lourdes

En cette période de fin d'année, le comité de l'AMFE vous propose d'offrir sa traditionnelle collecte à l'Association valaisanne pour l'enfance infirme. **L'Institut Notre Dame de Lourdes** est un home-école spécialisé et un centre de réhabilitation accueillant une soixantaine d'enfants et adolescents en âge de scolarité, de langues française et allemande.

L'Institut dispense un suivi médical et thérapeutique dans les domaines de l'ergothérapie, de la physiothérapie, de la logopédie et de la psychomotricité, avec un soutien psychologique auquel il associe un accompagnement éducatif.

Les projets élaborés individuellement visent une intégration dans la société en développant un maximum d'autonomie, de connaissances et de bien-être. Ces projets sont établis pour un court, moyen ou long terme, en concertation avec la famille.

Reconnu d'utilité publique, l'Institut Notre Dame de Lourdes est

une institution privée, subventionnée par l'OFAS et l'Etat du Valais et financée par divers organismes officiels. Toutefois, ces importantes ressources ne suffisent pas à combler les

besoins pécuniaires de l'institution qui compte également sur des dons et des actions spéciales pour assurer son financement.

Il ne fait nul doute que la question financière reste dans ce genre d'établissement un souci permanent. C'est pourquoi nous vous invitons à participer activement à cette collecte de Noël en faveur de l'Association valaisanne pour l'enfance infirme et ainsi aider ces enfants et adolescents à se construire un avenir. A cet effet, vous trouvez ci-joint un bulletin de versement vous permettant d'effectuer vos dons.

Institut Notre-Dame de Lourdes
 Rte du Simplon 13
 CH-3960 Sierre (VS)
 tél. +41 27 455 68 85

Pour eux, nous vous disons déjà du fond du cœur un GRAND MERCI pour votre générosité.



AMFE-Infos 2008

Numéro 7— Novembre 2008

Fusion des caisses de pension CPPEV - CRPE : Prise de position de l'AMFE

Dans ce numéro :

Sortie annuelle du 13 septembre 2008	2-3
Informations 2009	3
Projets en cours	3-4
Collecte de Noël	4

Le 1^{er} janvier 2007 est entrée en vigueur la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP) du 12 octobre 2006. Cette loi tend à un renforcement de la situation financière de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) et de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE).

En sus, la LIEP prévoit qu'une fusion de la CPPEV et de la CRPE doit intervenir pour le 31 décembre 2009 au plus tard et que le passage du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations doit être réalisé pour le 1^{er} janvier 2012.

Par décision du 10 juin 2008 le Conseil d'Etat a institué un comité de pilotage dénommé "CoPil fusion des institutions de prévoyance" et a chargé celui-ci de conduire et de coordonner les travaux de fusion. Ce dernier a établi

un rapport en septembre 2008 ainsi qu'un avant projet de modification de la LIEP. Ces documents ont été mis en consultation auprès des divers milieux politiques, collectivités publiques et milieux économiques et associations diverses, institutions affiliées et syndicats. Le rapport No 1 peut être consulté à l'adresse suivante : www.vs.ch/Press/DS_3/CC-2008-10-01-14140/fr/F_Rapport.pdf

Le calendrier retenu est trop rapide. Il prévoit la fin de la consultation pour la fin octobre 2008 et l'adoption du projet de

Le calendrier retenu est trop rapide. Il prévoit la fin de la consultation pour la fin octobre 2008

loi et du message par le Conseil d'Etat ainsi que la transmission du dossier au Grand Conseil pour la fin novembre 2008.

Il est regrettable que tous les principaux ac-

teurs concernés par cette fusion doivent travailler dans des délais trop courts, ce qui aura pour conséquence, à coup sûr, une diminution de la qualité du résultat final. En outre des révisions sont actuellement en cours concernant le droit fédéral de la prévoyance professionnelle qui pourraient entraîner des modifications quant au financement des institutions de prévoyance de droit public.

L'Association des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais s'est penchée sur les documents établis par le comité de pilotage. Elle ne s'oppose pas à une fusion des 2 Caisses mais a transmis à la FMEF les exigences qu'elle entend faire valoir, à savoir :

- de repousser la date de la fusion des 2 Caisses jusqu'au changement de système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations

- de recapitaliser les 2 Caisses à hauteur de 80 %
- de placer la totalité du montant de la recapitalisation auprès de l'Etat du Valais
- de préciser dans la loi ou dans le règlement :
 - le mode de calcul du rappel de cotisations (art. 19 al. 1)
 - que le taux de cotisation ne soit pas modifié avant le changement de primauté
 - que la modification des bases techniques interviennent lors de la fusion ou qu'elles restent inchangées jusqu'au changement de primauté pour tous les assurés
- que si la date de la fusion est maintenue au 1.1.2010, c'est à cette date que le taux de recapitalisation à hauteur de 80% doit être prise en compte et non au 31.12.2009 afin de tenir compte de l'adaptation des traitements cotisants au renchérissement
- que l'employeur prenne entièrement à sa charge la recapitalisation découlant de la fusion
- que des plans de prévoyance différents entre les assurés des 2 caisses soient mis en place pendant une période transitoire à définir
- que le taux maximal des traitements cotisants soit harmonisé
- que la variation projetée à moyen terme des augmentations d'effectifs entre les 2 Caisses soit prise en compte lors de la fusion et que le montant estimé soit mis solidairement en faveur de la nouvelle Caisse
- que la cotisation de l'employeur soit remise au même niveau qu'avant l'entrée en vigueur de la LIEP (60 % employeur—40 % employés).

Chaque point mentionné ci-dessus demanderait d'être développé en profondeur. Le Conseil d'Etat va proposer prochainement un message et un projet de modification de la LIEP au Grand Conseil. Nous serons attentifs pour que nos revendications soient prises en compte.

A chacun d'entre vous de vous mobiliser et d'intervenir auprès des députés pour faire passer le message de l'AMFE afin que vos droits d'assurés de la CPPEV soient sauvegardés au mieux.

Sortie annuelle du 13 septembre 2008 Fonctionnaires et retraités en balade !

Après les gorges de l'Aar l'année passée, c'est la région lémanique et plus particulièrement celle de Morges qui a retenu l'attention du comité ; et c'est bien là, qu'on a vu déambuler nos braves serviteurs de la fonction publique dans la plus grande décontraction malgré la pluie.

Il faut bien reconnaître que cette région est magnifique, avec son bord de lac fleuri, son marché riche et diversifié, sans oublier son

château et ses excellents vins.

Malheureusement il faut admettre avec regret qu'il n'a pas été



possible de visiter le bateau la Galère surnommé dès sa construction " la Liberté ", ce qui était pourtant au départ le principal objectif de notre sortie!

Heureusement, la généreuse réception / apéritif de la commune de Morges a aimablement corrigé le tir, et par l'intermédiaire de Monsieur Jomini municipal et non Général, le caveau communal nous a ouvert toutes grandes ses portes.

Merci aux autorités de la ville de nous avoir si agréablement permis

de découvrir leur caveau fétiche, qui dans toute sa fraîcheur nous laissa bien vite respirer convivialité et générosité ; Bravo amis vaudois, y en a point comme vous !

Le restaurant du Casino allait également par un service impeccable, compenser les quelques gouttes de pluie qui tentaient misérablement d'atteindre notre moral, mais

c'était là mal connaître le caractère des braves fonctionnaires valaisans.

Puis sur les eaux limpides du bleu Léman, notre traversée vers l'Yvoire médiéval fut un moment de détente pour tous, avant de savourer en ville de Thonon le dernier petit verre au goût particulier d'une amitié sans frontières.

Nous ne donnerons pas plus de détails sur cette sortie, car cela renforcerait encore le regret des absents ; mais attention, pour ceux-là le rattrapage est possible car il est déjà agendé au

samedi 12 septembre 2009 !

Bonne fin d'année à vous tous et encore un grand merci à Madame Bonvin la photographe du voyage.

Informations 2009

Comme chaque année à la même période, vous recevez également ci-joint votre carte de membre AMFE valable pour l'année 2009.

Notre association essaie d'offrir un maximum d'avantages à ses membres. Si toutefois, une des entreprises mentionnées sur la carte jointe n'observait pas les accords convenus, nous vous serions reconnaissants de nous en faire part très rapidement, afin que nous puissions prendre contact avec ladite entreprise et lui faire honorer son engagement

vis-à-vis de notre association.

Sur la carte de membre vous trouvez également les dates importantes de l'année 2009 :

l'assemblée générale de l'association le 26 mars 2009

la sortie annuelle le 12 septembre 2009.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver ces deux dates.

De plus, nous pouvons à nouveau vous transmettre en cette fin d'année le « Personal Shop » vous permettant d'effectuer des achats

à très bons prix.

En cette fin d'année 2008, notre comité tient à vous transmettre ses plus vifs remerciements pour votre collaboration et votre participation à la bonne marche de l'association.

Le comité AMFE vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à vous et à vos familles et vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Projets en cours

Le Conseil d'Etat a démontré sa volonté de poursuivre une politique du personnel dynamique et flexible en retenant une première série de mesures d'accompagnement par rapport à la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance. C'est pourquoi notre comité a mis en place un groupe de travail en invitant l'association des cantonniers et l'association de la police à y participer.

L'objectif de ce groupe de travail est d'examiner la loi actuelle sur le statut valaisan et d'en extraire les points essentiels à développer. Ces points seront ensuite analysés en s'inspirant des lois d'autres cantons et de la loi sur le personnel de la Confédération.

Les propositions d'amélioration pour la modernisation du statut du fonctionnaire seront ensuite soumises au Service du personnel

et de l'organisation pour traitement.

Comme vous le savez, le SPO lance à nouveau cette année un sondage permettant de connaître les besoins et attentes des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique valaisanne. Deux sondages ont été effectués en 1997 et 2003 qui ont permis la concrétisation et l'amélioration de diverses prestations notam-